

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE 13520 MAUSSANE LES ALPILLES

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S.

Conseillers municipaux en exercice	9
Présents	9
Quorum	5
Votants	9

Séance du 23 avril 2026

---00000---

Le vingt-trois avril deux mille vingt-six à dix-huit heures, le Conseil d'Administration du C.C.A.S. régulièrement convoqué le 15 avril deux mille vingt-six s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, en réunion ordinaire sous la Présidence de Monsieur Jean-Christophe CARRÉ, Président.

Etaient présents : Jean-Christophe CARRÉ, Président, Henri REYNOUD Vice-Président, Dominique STEKELOROM, Murielle GARZINO, Claire ARSAC, Yolande NADALIN, Marie-France NEEL, Bernadette SAMUEL et Marine CAMOUS.

Absents excusés :

Secrétaire de Séance : Bernadette SAMUEL

N° 2026/04/23/07 - OBJET : Affectation du résultat de l'exercice 2025.

Rapporteur : Monsieur Henri REYNOUD, vice-Président du C.C.A.S.,

Monsieur le vice-Président indique aux membres présents du Conseil d'Administration que la section de fonctionnement du C.C.A.S. présente un excédent, au terme de l'exercice de l'année 2025, d'un montant de 5.047,47 €.

Considérant que la section d'investissement est nulle, il propose d'intégralement affecter cet excédent en report de fonctionnement sur l'exercice 2026.

Sur proposition de Monsieur le vice-président, le Conseil d'Administration du C.C.A.S., après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

REPORTE intégralement en fonctionnement sur l'exercice 2026 l'excédent de fonctionnement constaté à la clôture de l'exercice 2025 pour la somme de 5.047,47 €, ligne R002.

Fait et délibéré à Maussane les Alpilles, en l'Hôtel de ville les jour, mois et an susdits et ont signé les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Délibération exécutoire par sa publication
et sa transmission à la sous-Préfecture le : **30 AVR. 2026**

Secrétaire de séance,
Bernadette SAMUEL

Le Président,
Jean-Christophe CARRÉ

Publication sur le site de la mairie le :

30 AVR. 2026

